



MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013**

DATE DE CONVOCATION

07 mars 2013

DATE D’AFFICHAGE

07 mars 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2013/09/M-T

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE TREIZE MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY** Conseillère, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint au Maire.

.../...

Délibération n°09/2013/MT
Portant ZAC de Montsinéry :
nomination des rues du hameau du Collège

Mesdames,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La Zone d'Aménagement Concerté de Montsinéry constituera la principale zone urbanisée de la commune.

La délibération n°16/2010/MT en date du 04 mars 2010 approuvait le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC de Montsinéry et désignait l'EPAG comme son aménageur en concertation avec la commune ;

L'arrêté préfectoral n°70/DEAL du 18 janvier 2011 portait création de la ZAC de Montsinéry.

La délibération n°24/2011/MT en date du 08 juin 2011 approuvait le programme des équipements publics de la ZAC de Montsinéry.

Ainsi, il est question de la nomination des voiries de la première tranche de cette opération, le « hameau du collège » dans lequel il est prévu la réalisation d'un collège 600 en accord avec le Conseil Général de la Guyane.

La nomination de ces voiries sera une avancée significative dans l'opération car cela permettra :

- le début de la commercialisation pour la SIMKO (86 logements) et l'EPAG (13 lots libres) ;
- La création de l'opération par les concessionnaires de réseaux, France Télécom, EDF, SGDE, et la réponse aux demandes de branchement sur l'existant de l'EPAG ;
- La création du plan d'adressage par la Poste de Guyane.

Le 30 janvier 2013, l'administration communale recevait une proposition des services de l'EPAG pour la nomination de :

- 2 rues
- 2 avenues

Les propositions tournant autour du champ lexical scolaire (voir annexe), à savoir :

- Rue du bon point
- Rue de l'école buissonnière
- L'avenue des bons enfants
- L'avenue du collège

Il est proposé au Conseil municipal :

- Au lieu de la rue du bon point / rue des lauréats
- Au lieu de la rue de l'école buissonnière / impasse des bons élèves
- Au lieu de l'avenue des bons enfants / l'avenue du Collège
- Au lieu de l'avenue du collège / l'avenue de l'éducation

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

1°) d'approuver le principe de nomination des voiries du hameau du Collège.

2°) d'approuver les nominations de voiries suivantes :

- Rue des lauréats
- Impasse des bons élèves
- L'avenue du Collège
- L'avenue de l'Education

3°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant la nomination des rues du hameau des collèges de la Zac de Montsinéry ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: APPROUVE le principe de nomination des voiries du hameau du Collège.

Article 2: APPROUVE les nominations de voiries suivantes :

- Rue des lauréats
- Impasse des bons élèves
- L'avenue du Collège
- L'avenue de l'Education

Article 3: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 13 mars 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

Publication le : 26 MAR. 2013